



RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

du Collège Ellis

Avril 2018

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège Ellis s'inscrit dans une opération d'audit menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Cette opération vise à évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. En lien avec les attentes définies par la Commission dans le document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante du système d'assurance qualité qui les concerne de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système. En s'appuyant sur l'appréciation qu'elle portera sur chaque composante, la Commission jugera au terme de son évaluation si le système d'assurance qualité du Collège et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Ellis, couvrant la période d'observation de septembre 2012 à juin 2016 et dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 24 novembre 2016. Un comité présidé par une commissaire l'a analysé, puis a effectué une visite à l'établissement les 21, 22 et 23 mars 2017². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, le comité de direction, la régie pédagogique de la Direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Ellis, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes d'assurance qualité, la Commission pose un jugement sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des critères et des sous-critères retenus pour chacune de ses composantes. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité et de sa gestion.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, deuxième édition, juin 2015, 79 p.

2. Outre la commissaire, M^{me} Sylvie Poiret, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Gabrielle Matte, directrice de l'École des sciences et techniques humaines du Collège LaSalle, M. Patrick Merrien, directeur au développement retraité du Cégep de Sorel-Tracy, et M. Richard Riopel, conseiller pédagogique retraité du Cégep de l'Outaouais. Le comité était assisté de M^{me} Alla Mitriashkina, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et de ses principaux mécanismes

L'établissement

Le Collège Ellis est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné qui regroupe cinq campus. Les deux principaux sites de formation sont le Collège Ellis, campus de Drummondville (fondé en 1930 et autrefois dénommé le Collège d'affaires Ellis de Drummondville) ainsi que le Collège Ellis, campus de Trois-Rivières (fondé en 1951 et autrefois appelé l'École commerciale du Cap). Le campus de Drummondville détient un permis pour deux autres centres de formation affiliés, soit le campus de Sainte-Agathe et le campus de Montréal, alors qu'un autre campus, celui de Longueuil, relève du permis de Trois-Rivières. La mission du Collège Ellis consiste à développer un milieu d'apprentissage continu favorisant l'expérimentation et le dépassement des limites personnelles afin de former des étudiants intègres appelés à s'engager et à servir dans la communauté.

L'établissement propose des programmes d'études tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Durant les années d'observation ciblées par le Collège, il offrait entre 18 et 19 programmes. Parmi eux, l'offre des programmes menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) de la formation technique a varié de 9 à 10 programmes. Pour ce qui est de la formation préuniversitaire, un seul programme *Arts, lettres et communication* est offert au Collège depuis 2010. À la formation continue, le Collège offrait entre six et sept programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). La carte de la formation technique menant à un DEC ou à une AEC est orientée vers le domaine des techniques humaines et celui des techniques biologiques. Le Collège offrait aussi un cheminement *Tremplin DEC*.

Entre 2012 et 2015, l'effectif étudiant du Collège a légèrement diminué, passant de 829 étudiants à 763. De ce nombre, le secteur préuniversitaire regroupait environ 6 % de l'ensemble des étudiants alors que le secteur technique en comptait 83 %. Quant aux étudiants inscrits en cheminement *Tremplin DEC*, ils représentaient près de 3 % de la population étudiante. Enfin, environ 8 % des étudiants étaient inscrits à un programme de la formation continue. Le nombre d'employés engagés à temps plein a aussi légèrement diminué pendant cette période, pour se chiffrer à 39 personnes à la fin de la période d'observation, dont 17 membres du personnel d'encadrement, 12 employés de soutien et 10 professeurs. Le nombre moyen de professeurs à la leçon se situe autour de 120 par année. Ils sont majoritairement actifs sur le marché du travail. Quant aux professionnels, ils font partie à la fois du groupe du personnel d'encadrement et du groupe des employés de soutien.

Le Collège compte cinq directions, soit la Direction générale, la Direction des études, la Direction des communications, la Direction du registrariat et des opérations et la Direction des services financiers. De plus, la structure administrative comprend six coordonnateurs-cadres de programme, dont certains ont des charges d'enseignement, qui agissent également comme directeurs adjoints des études. Au cours des années 2012 à 2015, la même personne assumait la présidence du conseil d'administration, mais des changements sont survenus à la Direction générale ainsi qu'à la Direction des études.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège Ellis a entrepris sa démarche d'autoévaluation à l'automne 2015 et les travaux se sont terminés à l'automne 2016. Cette démarche s'est appuyée sur un devis qui prévoyait notamment les objets soumis à l'évaluation ainsi que les critères et les sous-critères retenus pour l'autoévaluation. Le Collège a déterminé trois enjeux associés à l'amélioration continue du système d'assurance qualité interne et externe, à la communication des objectifs entre les différents services et à l'efficacité des pratiques en assurance qualité. Le devis a été présenté pour avis à la Commission des études et adopté par la suite par le conseil d'administration du Collège.

Le Collège a mis sur pied un comité d'évaluation de l'assurance qualité qui était responsable de la coordination et de la réalisation du processus d'autoévaluation ainsi que de la rédaction du devis et du rapport. Ce comité était composé de la directrice des études, de la directrice adjointe des études, de trois professeurs et d'une conseillère pédagogique.

Pour les besoins de l'audit, le Collège a créé un inventaire informatisé des mécanismes lui permettant de documenter sa réflexion au regard des composantes d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Les données colligées ont été de nature documentaire, statistique et perceptuelle. Les principales données statistiques provenaient des systèmes d'information sur la gestion des programmes d'études ainsi que des cahiers de gestion des coordonnateurs qui incluaient entre autres les données sur les indicateurs de réussite. D'autres données statistiques et documentaires provenaient des évaluations de programme menées pendant la période d'observation. Le Collège a aussi utilisé les résultats de l'évaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2008-2013* réalisée au début de la période d'observation, soit en 2012. De plus, il s'est servi de données perceptuelles recueillies annuellement par différents sondages proposés aux étudiants et aux finissants. Le comité d'autoévaluation a aussi organisé un groupe de discussion avec 20 étudiants provenant des différents programmes et campus du Collège et a remis des questionnaires aux professeurs à l'automne 2016 pour sonder leur connaissance des mécanismes d'assurance qualité instaurés par le Collège. Au terme de ces travaux et à la suite de sa présentation le 18 novembre 2016 à la

Commission des études, le rapport d'autoévaluation a été adopté par le conseil d'administration du Collège Ellis le 22 novembre 2016.

Les principaux mécanismes du système d'assurance qualité

En ce qui a trait à la qualité des programmes d'études, le Collège est guidé par sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP). Pour les deux campus fondateurs du Collège Ellis actuel, Drummondville et Trois-Rivières, les toutes premières versions de la PIEP étaient distinctes et avaient été adoptées par le conseil d'administration en 1997. Ce sont ces versions qui étaient en vigueur au Collège lors de la période d'observation jusqu'en 2013. La Commission les a évaluées et a jugé que ces deux PIEP contenaient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité. Une nouvelle version commune de la PIEP pour l'ensemble des cinq campus est entrée en vigueur en 2013, après son adoption par le conseil d'administration de l'établissement. La Direction des études est responsable de la mise en application de la politique, de la réalisation du processus d'évaluation et du suivi de l'évaluation. En mars 2014, la Commission a évalué la politique et l'a jugée satisfaisante.

Pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège Ellis compte principalement sur sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La politique, sous la responsabilité de la Direction des études, établit des normes et des règles afin d'assurer une évaluation équitable des apprentissages des étudiants. La version de la PIEA qui était en vigueur lors de la période d'observation a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en juin 2009 et a été révisée par la suite à trois reprises, soit en mars 2013, en août 2015 et en août 2016. La dernière version révisée de cette politique a été évaluée par la Commission en novembre 2016 et a été jugée entièrement satisfaisante, tout comme ses deux versions précédentes.

Pour ce qui est de la planification liée à la réussite, le Collège a adopté en 2009 son *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011*, prolongé jusqu'en 2013. Ce plan a été évalué en mai 2009 par la Commission qui a jugé que les faiblesses du plan ne lui permettaient pas d'attester sa qualité. À cet effet, elle a recommandé au Collège d'approfondir l'analyse des caractéristiques de sa population étudiante et des obstacles à la réussite, d'établir le lien entre les mesures et cette analyse, et d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place en cours de route afin d'ajuster son plan d'aide à la réussite. Un nouveau plan de réussite a été adopté par le Collège en janvier 2016 et son échéance a été fixée à 2021. La Commission l'a évalué en avril 2016 et a jugé que ce plan était de qualité et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité. La responsabilité de la mise en œuvre du plan de réussite est assumée par la Direction des études.

Outre les mécanismes principaux que sont la PIEP, la PIEA et le *Plan institutionnel de réussite 2016-2021*, le Collège s'appuie sur d'autres mécanismes transversaux pour veiller à la qualité de son système d'assurance qualité, notamment son règlement de la Commission des études, ainsi que sur ses cahiers de gestion des coordonnateurs.

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité examine la capacité de ce dernier à garantir l'amélioration continue de la qualité. Ce système est composé des mécanismes veillant à assurer la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite.

Les mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Les principaux mécanismes pour assurer la qualité des programmes d'études utilisés dans tous les campus du Collège Ellis sont la PIEP, les cahiers de gestion des coordonnateurs de programme et le Règlement de la Commission des études. Le cycle de gestion des programmes, prévu et schématisé dans la PIEP, se décline en 5 grandes phases, soit la planification stratégique locale des programmes, leur mise en œuvre, la gestion, la synthèse triennale et l'évaluation périodique des programmes d'études menant à un DEC ou à une AEC sur un cycle de 10 ans. En complément à la PIEP, les cahiers de gestion sont utilisés par les coordonnateurs de programme pour guider l'évaluation continue des programmes et procéder rapidement à leur ajustement ou à une évaluation ponctuelle. Quant au règlement de la Commission des études, il établit les fonctions spécifiques de cette instance qui doit donner son avis au conseil d'administration sur l'élaboration et la mise en œuvre des évaluations de programme, sur la mise en application de la PIEP, sur les rapports d'évaluation ainsi que sur les suivis d'implantation et d'évaluation des programmes. Ces trois mécanismes, instaurés tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, sont appuyés par d'autres pratiques d'assurance qualité reliées aux critères d'évaluation portant sur la qualité d'un programme d'études.

Pendant la période d'observation, le Collège a évalué le programme *Techniques d'inhalothérapie*. Un autre programme, *Techniques policières*, a été évalué tout juste avant la période d'observation, soit en 2010. De plus, le Collège a procédé à l'implantation du programme de DEC *Services préhospitaliers d'urgence* au campus de Drummondville et du programme d'AEC *Éducation spécialisée* au campus de Longueuil. Au moment de la visite, le Collège a mentionné que les évaluations des programmes menant à une AEC n'ont pas été effectuées en raison du faible nombre de cohortes d'étudiants et donc, du manque d'information et de données probantes pour appuyer son

évaluation. La Commission rappelle au Collège l'obligation d'évaluer ses programmes de la formation continue et l'encourage à procéder dès que le nombre de cohortes le permettra et selon la périodicité prévue dans sa PIEP.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la pertinence des programmes, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation de même que l'efficacité des programmes et la qualité de leur gestion.

Pour veiller à la **pertinence** des programmes d'études, le Collège vérifie si les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études sont en accord avec les attentes et les besoins du marché du travail et des universités. Pour s'assurer que les programmes évalués demeurent d'actualité, l'établissement élabore les profils de sortie pour chaque programme lors de son implantation, analyse de façon continue des données statistiques portant notamment sur le taux d'admission universitaire et le placement des diplômés. Celles-ci proviennent des données de différents systèmes reconnus dans le réseau collégial, de sources institutionnelles et des sondages auprès des professeurs, des étudiants et des diplômés. Le Collège sollicite également les milieux de travail pour bien cibler les habiletés, les qualités et les attitudes professionnelles requises chez les futurs diplômés pour répondre aux besoins actuels et futurs des employeurs quant à la formation des étudiants. Pour cela, il porte notamment un regard sur le savoir-être des étudiants en milieu de travail lors des stages et procède à des sondages par campus auprès des stagiaires et des employeurs. Si nécessaire, des entrevues et des groupes de discussion sont également constitués. Par exemple, l'évaluation du programme *Techniques en inhalothérapie* a fait ressortir l'importance de mettre en place l'utilisation d'un portfolio professionnel et de repenser les cours préparatoires aux stages pour mieux répondre aux besoins des étudiants. Le Collège dispose aussi de mécanismes formels de liaison avec les universités et le marché du travail. Par exemple, dans le cadre de sa collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, les étudiants en techniques de la santé utilisent les laboratoires d'anatomie de cette université. Parmi d'autres mécanismes, on peut citer les ateliers-conférences pour les professionnels souhaitant prendre en charge des stagiaires du Collège, la formation des moniteurs cliniques et des moniteurs de stage, le comité d'harmonisation annuelle avec 12 autres collèges ainsi que le forum sur la formation policière. La Commission note également que la majorité des professeurs du Collège est en pratique active, ce qui favorise la proximité entre le marché du travail et la formation académique. Le Collège vérifie également si les objectifs, les standards et le contenu des programmes d'études tiennent compte des attentes des étudiants en les consultant lors des évaluations de programme. Ainsi, l'évaluation du programme *Techniques policières* a mis en relief la nécessité de se doter d'instruments de suivi annuel de l'appréciation du programme par les étudiants. Le suivi des évaluations

permet d'assurer que les ajustements nécessaires aux programmes sont effectivement mis en place. Cependant, de l'aveu même du Collège, les mécanismes de liaison avec les diplômés sont moins développés et représentent un défi. D'ailleurs, l'établissement expérimente plusieurs moyens pour les rejoindre. La Commission considère que le Collège aurait avantage à poursuivre ses efforts en ce sens.

Le Collège met en place des mécanismes pour veiller à l'amélioration continue de la **cohérence** de ses programmes d'études. Pour s'assurer que les objectifs et les standards des programmes sont en lien avec les compétences à atteindre, le Collège élabore des cahiers-programmes. Ces cahiers présentent notamment le modèle pédagogique du Collège, les compétences à développer, le profil du diplômé, la description et la grille de cours. Chaque programme dispose également d'un plan-cadre de l'épreuve synthèse de programme (ESP) qui décrit une planification pédagogique détaillée pour le cours-porteur de l'ESP. Le Collège s'appuie aussi sur son mécanisme d'encadrement des plans de cours pour veiller à la cohérence de ses programmes. Ainsi, un regard critique est porté chaque session sur l'ensemble des plans de cours à travers les cahiers de gestion des coordonnateurs et selon des modalités approuvées par la Direction des études. Des grilles d'analyse des plans de cours sont utilisées par les coordonnateurs pour souligner les points forts ainsi que les points à améliorer afin de prendre en charge les améliorations à apporter. Annuellement, chaque coordonnateur de programme témoigne à la Direction des études de la mise en œuvre de ces modalités par son cahier de gestion, ce qui mène à un suivi de la part de la directrice adjointe des études qui s'assure que les lacunes relevées ont été corrigées. De plus, le Collège a implanté une plateforme Web pour la programmation des modèles de plan de cours. Toutes les sections prescrites par le devis ministériel et par la PIEA s'y retrouvent ainsi par défaut. Les professeurs complètent par la suite les sections propres à leur cours et les déposent sur le Web. L'utilisation de la plateforme est obligatoire autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue et permet d'une part, à la Direction des études de vérifier chaque session la conformité de l'ensemble des plans de cours à la PIEA et d'autre part, de favoriser le partage des pratiques pédagogiques entre les professeurs. Les questionnaires distribués chaque session aux étudiants lors des processus d'appréciation et d'évaluation de l'enseignement permettent de recueillir des données sur les exigences propres à chaque activité d'apprentissage. Aussi, lors des évaluations de programme, le Collège se penche sur l'examen des plans de cours, la séquence des cours, les activités d'apprentissage, les exigences propres à chaque cours en recueillant les données perceptuelles auprès des étudiants, des diplômés, des professeurs et des superviseurs de stage par campus et propose par la suite des améliorations à apporter.

Le Collège a implanté plusieurs mécanismes et pratiques pour veiller à la **valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**. Tout d'abord, ce critère est examiné lors des évaluations de programme. Le Collège y porte un regard grâce aux données recueillies auprès des étudiants et des professeurs de chaque campus. Il vérifie également le degré de disponibilité des professeurs pour examiner si l'encadrement

répond aux besoins des étudiants. De plus, l'évaluation de l'enseignement permet au Collège de savoir si les méthodes utilisées sont dynamiques et intéressantes, si la présentation de la théorie est logique et si l'interaction en classe est adéquate. Aussi, le coordonnateur porte un regard au moyen du cahier de gestion sur l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs des programmes et aux activités d'apprentissage, sur la variété et la diversité des méthodes utilisées, le lien entre les périodes de théorie, de laboratoire et l'atteinte de la compétence ainsi que sur la réussite de l'évaluation à la cinquième semaine après le début de la session. Cette évaluation, ayant un poids de 10 % de la note globale du cours, permet de détecter les étudiants à risque d'avoir un échec et de prendre les mesures nécessaires pour mieux les encadrer. Ensuite, le choix des mesures de soutien est fait par le coordonnateur qui examine en même temps leur lien avec le plan de réussite. Toutefois, la Commission a remarqué à la lueur des témoignages reçus lors de la visite que même si les services de conseil, de soutien et de suivi sont disponibles, le Collège gagnerait à mieux en informer ses étudiants.

Des mécanismes sont mis en place par le Collège pour veiller à l'**adéquation des ressources humaines, matérielles et financières** aux besoins de formation. Ainsi, en avril de chaque année, la Direction générale consulte les programmes et les campus au sujet de leurs besoins financiers et matériels pour pouvoir bien établir le budget de l'établissement et des programmes. Aussi, le Collège procède à des sondages auprès des étudiants au sujet de leur satisfaction à l'égard des espaces, des équipements et d'autres ressources physiques quant à leur quantité, leur disponibilité et leur accessibilité. La direction réagit rapidement aux besoins exprimés par les étudiants. Le corps professoral est accompagné par les techniciens. Pour s'assurer que les techniciens sont en nombre suffisant et qu'ils ont les compétences et la formation requises pour répondre aux besoins des programmes d'études, le Collège a entrepris une analyse de postes documentée pour le personnel de soutien dans le but de confirmer que les tâches assignées reflètent bien la réalité au quotidien et aussi pour bien établir les attentes liées à ces postes. Il prévoit poursuivre cette analyse, ce qui est d'ailleurs consigné dans son plan d'action. Pour vérifier si les compétences des professeurs sont assez diversifiées pour permettre d'atteindre les objectifs des programmes d'études et de participer à des activités d'apprentissage variées, le Collège a recours à des procédures d'évaluation bien définies. Par exemple, il procède chaque session aux évaluations de l'enseignement par les étudiants. Outre ces évaluations, le coordonnateur de programme ou la directrice adjointe des études examine la prestation des nouveaux professeurs lors des deux premières sessions en assistant à leurs cours et en évaluant, à l'aide de grilles d'observation, leur gestion de classe ainsi que les moyens de communication et la stratégie pédagogique utilisés. Aussi, pour maintenir la motivation et les compétences des professeurs en lien avec l'approche-programme et l'évaluation des apprentissages, le Collège organise quelques fois par année des journées pédagogiques ou des groupes de discussion pour les professeurs et les chargés de cours. Dans son plan d'action, le Collège prévoit mettre en place un comité de soutien pédagogique pour amorcer une réflexion sur les stratégies de formation et de soutien aux professeurs et se donner un

guide de l'employé. La Commission encourage l'établissement à poursuivre le perfectionnement du personnel selon les besoins exprimés.

Le Collège veille à l'amélioration continue de l'**efficacité** de ses programmes d'études. D'abord, il met en œuvre les mesures de recrutement, de sélection et d'intégration pour former des étudiants capables de réussir dans leur programme d'études. Par exemple, le Collège procède aux entrevues de sélection des candidats pour les programmes contingentés pour s'assurer de leur motivation à faire des études dans le domaine choisi. Il met également en œuvre le Règlement sur les admissions qui précise les règles s'appliquant dans les programmes menant au DEC et à l'AEC et traite notamment de la sélection et de la réinscription des étudiants de même que du soutien à la réussite. Les conditions générales d'admission pour les programmes menant au DEC sont réitérées sur le site Web de l'établissement et dans les cahiers de programme. En ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, chaque plan de cours présente de façon détaillée les compétences à développer ainsi que les modalités d'évaluation des stages, des tests, des examens de mi-session et des examens finaux de cours. La procédure d'évaluation des plans de cours et des évaluations finales de cours par les coordonnateurs et la Direction des études permet, pour sa part, de valider si les modes et les instruments d'évaluation amènent les étudiants à développer les compétences prévues à chacun des cours du programme d'études ainsi qu'à déterminer si les contenus essentiels sont organisés de manière à faciliter la progression des apprentissages et à valider si les étudiants ont l'information nécessaire pour comprendre le parcours proposé. Le Collège vérifie également si les diplômés répondent aux standards des diverses compétences par le truchement des rapports de stage complétés par des superviseurs dans les programmes techniques. La Commission note que le Collège utilise des plateformes pédagogiques pour suivre de façon continue les résultats scolaires et la diplomation de ses étudiants en les comparant avec les résultats observés ailleurs dans le réseau collégial. Ces statistiques sont suivies de près par les coordonnateurs de programme qui en informent la Direction des études au moyen des cahiers de gestion et les partagent avec les pairs lors des réunions de la régie pédagogique et de la Commission des études. Lors des évaluations de programme effectuées au cours de la période d'observation, le Collège a examiné par échantillonnage si les modes et les instruments d'évaluation des apprentissages permettaient d'évaluer l'atteinte des objectifs par les étudiants selon les standards. Cet échantillonnage a inclus entre autres l'épreuve uniforme de français et les ESP. Un regard supplémentaire a été porté sur les résultats scolaires et la diplomation. Les recommandations formulées et les pistes d'amélioration ont été prises en charge par la Direction des études en collaboration avec les coordonnateurs de programme et les conseillers pédagogiques.

En ce qui a trait à la **qualité de la gestion** des programmes d'études, elle a été abordée lors des évaluations de programme effectuées au cours de la période d'observation. En effet, par l'entremise du questionnaire distribué aux professeurs de la formation spécifique, le Collège, d'une part, s'est interrogé sur l'exercice des fonctions de gestion,

sur l'adéquation des structures de gestion aux besoins des programmes, sur l'efficacité des moyens de communication ainsi que sur le fonctionnement du programme. D'autre part, le Collège a questionné les étudiants et les professeurs sur la place de la formation générale et sur les liens entre les cours à l'intérieur du programme. Plusieurs mécanismes de gestion sont mis en œuvre. La Commission note à cet égard que la description des programmes d'études est dûment distribuée et expliquée aux étudiants dans le cadre de leur tout premier cours intitulé *Introduction à la profession* et faisant partie de chacun des programmes. Ce cours est donné par les coordonnateurs qui s'assurent de bien expliquer aux étudiants les divers règlements ainsi que l'application de la PIEA dans les programmes d'études. De plus, les cahiers de gestion des coordonnateurs contiennent des procédures claires qui aident à évaluer régulièrement, à l'aide de données qualitatives et quantitatives fiables, les forces et les faiblesses des programmes d'études. Ces procédures se retrouvent également sur les trois plateformes informatiques implantées dans le Collège. Aussi, les rencontres statutaires régulières entre les coordonnateurs de programme et la directrice adjointe des études assurent le suivi des dossiers et, sur une base continue, permettent de veiller à la gestion des programmes. La Commission observe que le Collège a le souci constant d'améliorer sa communication tant à l'interne qu'à l'externe. Elle souligne l'engagement de tout le personnel et la prise en charge de la qualité de la gestion à tous les niveaux.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Une nouvelle version commune de la PIEP pour l'ensemble des cinq campus du Collège a été rédigée en 2010 et est entrée en vigueur en 2013 après son adoption par le conseil d'administration. Ce délai entre la révision et l'entrée en vigueur de la politique s'explique par les changements survenus aux postes-clés de la direction du Collège. Les modalités de la PIEP prévoient qu'elle peut être révisée en tout temps, dès que des ajustements s'imposent. La responsabilité de sa révision et de l'évaluation de son application revient à la Direction des études. Quant aux cahiers de gestion, ils sont révisés annuellement en fonction de pratiques réelles et représentent, de l'avis du Collège, un outil vivant, efficace et apprécié par la communauté collégiale, ce que la Commission a pu constater lors de la visite.

Parmi les points forts et les bonnes pratiques, la Commission tient à souligner la mobilisation du personnel, la schématisation du cycle de gestion des programmes, l'efficacité de la structure administrative qui s'appuient sur les coordonnateurs-cadres dans tous les campus, l'agilité de gestion et la créativité de la Direction générale et de la Direction des études, leur soutien à l'encadrement des étudiants et à l'arrimage entre le milieu de travail et le Collège.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

Les mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Le Collège Ellis s'appuie sur sa PIEA, sur les cahiers de gestion des programmes et sur le règlement de la Commission des études pour veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. La politique a comme finalité d'assurer la justice et l'équité dans le domaine de l'évaluation des apprentissages, le tout en faisant preuve de transparence à chacune des étapes de l'évaluation, soit de l'élaboration des plans de cours à la transmission des évaluations finales, en passant par les mécanismes de recours et le processus de sanction des études. La Direction des études, la Direction du registrariat et des opérations, les coordonnateurs, les conseillers pédagogiques, la Direction générale et le conseil d'administration interviennent dans la mise en œuvre de ces mécanismes. Leurs rôles et leurs responsabilités sont précisés dans la PIEA. Les mêmes mécanismes sont mis en œuvre à la formation continue et à la formation ordinaire, et ce, dans tous les campus du Collège.

En complément à la PIEA, les cahiers de gestion sont utilisés par les coordonnateurs de programme pour s'assurer de la conformité de l'application de la PIEA. Quant au règlement de la Commission des études, il établit les fonctions spécifiques de cette instance qui doit donner son avis au conseil d'administration sur la mise en application de la PIEA, y compris sur les procédures de sanction des études ainsi que sur le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège. Ces trois mécanismes sont appuyés par d'autres pratiques d'assurance qualité reliées aux critères d'évaluation portant sur la qualité de l'évaluation des apprentissages.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes assurant la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège Ellis met en place des mécanismes pour veiller à l'amélioration continue de la **justice** de l'évaluation des apprentissages. D'abord, le Guide de l'étudiant est l'une des principales sources d'information qui assure une diffusion efficace des règles d'évaluation des apprentissages auprès des étudiants. Il se trouve sur le site Web du Collège et informe les étudiants sur les principales règles issues de la PIEA, sur la révision de notes

ainsi que sur leurs droits et leurs devoirs en matière d'évaluation des apprentissages. Les étudiants sont également informés des divers règlements en lien avec l'évaluation des apprentissages, leur impartialité et le droit de recours par le cours *Introduction à la profession* et par le cahier de programme. De plus, par le truchement des plans de cours, les étudiants prennent connaissance des règles particulières du cours qui complètent la PIEA dans leur programme et des activités d'évaluation formative et sommative prévues pendant la session. Au début de la session, le professeur réfère l'étudiant à son plan de cours et le rend disponible sur la plateforme pédagogique dès la première semaine de cours. Le coordonnateur de programme analyse les plans de cours à l'aide d'une grille institutionnelle conçue à cet effet et s'assure qu'il comprend tous les éléments imposés par le Règlement sur le régime des études collégiales ainsi que les compétences prévues par le devis ministériel. L'impartialité de l'évaluation est favorisée par la communication des critères de correction et des modalités des évaluations sommatives, incluant l'épreuve finale de cours, au moyen des plans de cours, conformément à la PIEA. Pour favoriser une pratique uniforme dans tous les campus, le Collège a aussi instauré une procédure de reprise et de report des évaluations finales. Par ailleurs, les étudiants en situation de handicap bénéficient de mesures visant à les accommoder afin qu'ils puissent démontrer l'atteinte des compétences dans des conditions équitables sans pour autant avoir de privilèges. Aussi, la procédure appliquée et les moyens utilisés pour faire reconnaître les compétences et les acquis scolaires permettent de contribuer à l'impartialité auprès des étudiants des deux secteurs de formation dans tous les campus. Le droit de recours des étudiants est assuré par la procédure de traitement des plaintes et des litiges et par la procédure de reprise des cours échoués tant à la formation ordinaire qu'à la formation continue. Les étudiants rencontrés lors de la visite ont confirmé avoir accès, par divers moyens, aux informations sur les règles relatives à l'évaluation des apprentissages et connaître leurs recours.

En ce qui a trait à l'**équité** de l'évaluation des apprentissages, le Collège s'appuie notamment sur le gabarit et la grille d'analyse des plans de cours pour vérifier que les dispositions relatives à l'évaluation des apprentissages prévues dans sa PIEA sont appliquées. Dans un premier temps, avant le début de la session, le professeur inscrit dans le gabarit du plan de cours les modalités et le contenu des évaluations, leur pondération et les critères de correction. Ensuite, il fait parvenir le plan de cours au coordonnateur de programme qui le vérifie à l'aide d'une grille d'analyse et s'assure de sa conformité à la PIEA et aux balises inscrites dans le cahier de gestion. Pour l'évaluation finale, le professeur produit un tableau d'adéquation entre les éléments de compétence à atteindre et les questions d'examen. À la demande de la Direction des études, tous les professeurs utilisent une page de présentation unique pour l'ensemble des évaluations finales où sont inscrits le titre et le code du cours, la compétence évaluée, la pondération ainsi que les consignes de l'évaluation. Avant la date prévue de l'examen, l'épreuve finale de cours est transmise au coordonnateur pour validation. S'il y a lieu, le coordonnateur peut demander au professeur d'apporter les modifications appropriées. Aussi, une grille d'évaluation des examens finaux est actuellement en implantation au sein du Collège.

L'analyse des plans de cours et des épreuves finales de cours permet également au coordonnateur de veiller à l'équivalence des évaluations dans le cas de cours donnés par plus d'un professeur. Aussi, lors des journées pédagogiques, le coordonnateur réunit les professeurs concernés afin d'échanger sur la matière enseignée et sur les modifications éventuelles à prévoir au plan de cours ou dans les épreuves finales de cours afin de favoriser l'équivalence dans les évaluations. Pour s'assurer que l'évaluation des apprentissages est en lien avec le contenu enseigné, le professeur inclut un calendrier des apprentissages dans son plan de cours informant l'étudiant de la matière enseignée. Ce calendrier doit être en adéquation avec l'élément de compétence ou le critère de performance du cours indiqué par le professeur. Aussi, en recueillant l'opinion des étudiants lors de l'évaluation de l'enseignement, le Collège veille à ce que les évaluations soient en lien avec le contenu enseigné. Quant aux ESP, les plans-cadres sont élaborés par les programmes en conformité avec le guide institutionnel spécifique. Les ESP sont validées par les coordonnateurs à partir des balises du cahier de gestion de programme qui vérifient l'intégration des compétences propres à l'ensemble du programme ainsi que la pertinence de l'épreuve en lien avec les exigences ministérielles. La Commission constate, et les témoignages recueillis lors de la visite le confirment, que même si les différentes pratiques mises en place par le Collège permettent à l'étudiant de démontrer lors des évaluations finales de cours et des ESP qu'il a atteint les objectifs selon les standards visés et qu'il maîtrise l'ensemble des compétences de son programme, la dimension individuelle de l'évaluation lors des travaux d'équipe demeure toujours un enjeu dans certains cours, alors que des pratiques exemplaires et innovantes sont utilisées dans d'autres. Le Collège gagnerait donc à s'inspirer des meilleures pratiques au sein de son établissement pour garantir l'évaluation individuelle de l'étudiant lors des travaux d'équipe démontrant l'atteinte des objectifs selon les standards visés par chaque étudiant.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

La première version de la PIEA a été adoptée en 1994 pour le campus de Trois-Rivières et en 1995 pour le campus de Drummondville. La version commune de la PIEA pour l'ensemble des cinq campus a été adoptée en juin 2009 et révisée par la suite trois fois. Sa dernière révision date de 2016. Les modalités de la PIEA prévoient sa révision tous les cinq ans. L'autoévaluation de son application doit se faire au cours de la session d'automne de l'année de sa révision. Le processus d'évaluation et de révision de la politique peut aussi être déclenché en tout temps à la demande de la Direction des études ou de la Commission. La responsabilité de son évaluation revient à la Direction des études qui confie la tâche au comité d'autoévaluation de la PIEA. Pour ce qui est de la révision de la politique, ce processus, également assuré par la Direction des études, implique la consultation des coordonnateurs de programme, du coordonnateur au développement de la formation continue et des professeurs.

Dans son rapport, le Collège démontre que plusieurs mécanismes soutiennent la prise en charge de la qualité de l'évaluation des apprentissages. L'autoévaluation lui a permis de constater le besoin de simplifier son cahier de gestion, d'implanter la grille d'évaluation des examens finaux et de modifier sa PIEA pour clarifier les règles entourant l'absentéisme, l'évaluation formative et les modalités d'inscription à l'ESP et de sa reprise. Ainsi, le Collège a prévu dans son plan d'action des pistes d'intervention à cet effet. La visite a démontré que ces actions sont en voie de réalisation. Par exemple, au moment de la visite, la grille d'évaluation des examens finaux était déjà en implantation. En somme, le Collège Ellis met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants et démontre sa capacité à les réviser et à les actualiser.

La Commission tient à souligner l'efficacité des mécanismes que le Collège a mis en place pour assurer la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Les modalités de validation des plans de cours, les procédures encadrant le droit de reprise des examens, l'accommodement des étudiants ayant des besoins particuliers de même que le suivi régulier de la Direction des études permettent au Collège d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de l'évaluation des apprentissages.
--

Les mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite

Pour évaluer l'efficacité des mécanismes assurant la qualité de la planification liée à la réussite, la Commission aborde la mise en œuvre des principaux mécanismes, la capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité, en lien avec les sous-critères retenus, ainsi que la révision et l'actualisation des principaux mécanismes institutionnels.

La mise en œuvre des principaux mécanismes

Deux plans de réussite sont concernés par la période d'observation au regard de l'évaluation de l'efficacité des mécanismes contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels du Collège : d'une part, le *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2011*, prolongé jusqu'en 2013, et d'autre part, le *Plan institutionnel de réussite 2016-2021*. Au moment de la visite, le Collège en était à la première année de mise en œuvre de son *Plan institutionnel de réussite 2016-2021*. Ce dernier, élaboré au courant des années 2014-2015, est le fruit d'un processus de réflexion de l'équipe de gestion et d'une vaste consultation au sein du Collège. Le contenu du *Plan de réussite 2016-2021* tient compte des éléments d'analyse et de jugement de la Commission émis à la suite de l'évaluation du plan de réussite précédent et s'articule autour de huit grands thèmes ciblant la maîtrise de la langue française, le dépistage et l'encadrement des étudiants en difficulté, la clientèle en situation de handicap, les obstacles à la réussite, la pédagogie, la vie étudiante, la formation continue et l'efficacité des mesures. Ces thèmes sont déclinés en six objectifs qui sont accompagnés d'indicateurs. La plupart de ces objectifs sont accompagnés de résultats attendus mesurables. Le plan inclut une analyse des caractéristiques de la population étudiante et des obstacles à la réussite. Pour l'ensemble du Collège, la mise en œuvre et le suivi du plan de réussite sont confiés à la Direction des études. Cependant, tout changement majeur au plan doit être approuvé par la Direction générale et par le conseil d'administration du Collège, tandis que des ajustements mineurs peuvent être apportés par la Direction des études, après consultation des coordonnateurs de programme et des professeurs.

Parmi les autres mécanismes et pratiques institutionnelles, le Collège s'appuie sur le règlement de la Commission des études et les cahiers de gestion des coordonnateurs.

La capacité des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité

La Commission apprécie l'efficacité des mécanismes de mise en œuvre et de suivi des résultats de la planification liée à la réussite contribuant à l'atteinte des objectifs institutionnels dans un contexte de gestion axée sur les résultats.

Afin de veiller à la **mise en œuvre** du plan de réussite, la Direction des études prend en charge les objectifs du plan en établissant en juin de chaque année un plan d'action qui hiérarchise les objectifs à mettre en œuvre pour l'année scolaire à venir. À partir de ces priorités, les coordonnateurs de programme sont appelés à définir des mesures de soutien à la réussite propres à leurs programmes et à les intégrer dans leurs cahiers de gestion qui prévoient pour cela une section réservée au plan de réussite. Le cahier de gestion de chaque programme est révisé annuellement et sa mise à jour est validée par la Direction des études. Lors des réunions hebdomadaires de la régie pédagogique, les coordonnateurs et la directrice adjointe des études suivent l'évolution des activités liées à la réussite. Le Collège prévoit dans son plan d'action s'assurer de favoriser la compréhension des objectifs du programme en lien avec les orientations du plan de réussite, de mobiliser le personnel autour des objectifs du nouveau plan, de créer un comité de soutien pédagogique pour chaque programme et de s'assurer que les responsables désignés dans le plan de réussite aux différents objectifs ont toute l'information ou l'aide requise pour faire un travail efficace et efficient. La mise en œuvre du plan de réussite est encadrée également par le règlement de la Commission des études qui précise les responsabilités visant à assurer le bon fonctionnement des processus de régie interne.

Au début de la période de référence, le Collège n'avait pas de mécanismes structurés pour assurer le **suivi des résultats** de la planification liée à la réussite, mais il a commencé l'implantation des cahiers de gestion afin de soutenir les coordonnateurs dans le suivi des résultats obtenus dans les programmes. À la suite du rapport d'évaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2008-2013* publié par la Commission en 2014, la Direction des études a finalisé la mise en place des mécanismes permettant d'effectuer le suivi des principaux indicateurs de réussite. Ainsi, outre la plateforme pédagogique, qui permet le suivi des notes des étudiants, le cahier de gestion constitue le principal outil de suivi des résultats de la planification liée à la réussite. Il permet également de porter un regard critique sur les mesures de soutien à la réussite. Aussi, quelques fois par année, lors des journées pédagogiques, la Direction des études fait état des mesures mises en place auprès de l'ensemble des professeurs du Collège. Elle les informe également des résultats des groupes de discussion, organisés chaque session auprès des étudiants afin de mesurer leur degré de satisfaction et d'inquiétude face à la réussite. Dans son plan d'action, le Collège prévoit entre autres systématiser ces groupes de discussion pour l'ensemble des campus et des programmes et assurer une meilleure diffusion des indicateurs et des statistiques du Collège. L'ensemble des pratiques et des mécanismes instaurés ainsi que les témoignages reçus lors de la visite ont permis à la Commission de voir le chemin parcouru par le Collège dans la prise en charge du suivi de sa planification liée à la réussite. Toutefois, la Commission encourage le Collège à produire le bilan annuel de suivi des mesures retenues à l'aide des indicateurs de réussite, comme prévu dans son *Plan de réussite 2016-2021*. Cela permettra à l'établissement de bien camper le processus de suivi et d'avoir une vision globale de sa réalité.

La révision et l'actualisation des principaux mécanismes

Le Collège Ellis a adopté le nouveau *Plan institutionnel de réussite 2016-2021* en janvier 2016. Lors de son élaboration, il a tenu compte des constats de l'autoévaluation de l'efficacité du *Plan de réussite 2008-2013* ainsi que de son bilan quinquennal. La révision du plan de réussite, consécutive à une autoévaluation de son application, est prévue au maximum tous les cinq ans. La reddition de comptes annuelle exercée par le Collège occasionne également des ajustements aux mesures d'aide à la réussite qui se traduisent dans les cahiers de gestion des coordonnateurs. La Commission estime que la gestion des mécanismes faite par le Collège Ellis témoigne d'une capacité à les réviser et, le cas échéant, à les actualiser en vue d'assurer l'amélioration continue de la planification liée à la réussite.

Parmi les points forts et les bonnes pratiques, la Commission tient à souligner la production annuelle d'un plan d'action visant à hiérarchiser les objectifs du plan de réussite à mettre en œuvre, l'intégration des mesures de soutien à la réussite propres à chaque programme dans les cahiers de gestion et l'utilisation de la plateforme pédagogique pour le suivi des indicateurs de réussite et des résultats du plan de réussite. La visite a démontré que des mécanismes soutiennent la prise en charge de la qualité de la planification de la réussite, contribuent à la correction des lacunes et mobilisent le milieu.

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification liée à la réussite.
--

Regard sur l'ensemble du système d'assurance qualité

En s'appuyant sur la démonstration associée à chacune des composantes, le Collège Ellis a porté un jugement global positif sur l'efficacité de son système d'assurance qualité. Lors de la visite, la direction a effectué un retour sur ses pratiques en soutien à la mise en œuvre des politiques et des mécanismes institutionnels, notamment la mise en place de la structure de gestion qui s'appuie sur les coordonnateurs de programme et l'implantation progressive de nouveaux outils, comme les cahiers de gestion et la grille d'évaluation des examens finaux qui permettent de porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité. Le comité d'évaluation du système d'assurance qualité formé lors de l'exercice d'autoévaluation assurera le suivi annuel des mécanismes d'assurance qualité et pourra s'adjoindre ponctuellement tout membre du personnel utile à la poursuite de ses travaux. Le Collège considère que son système d'assurance qualité et sa gestion garantissent généralement l'amélioration continue de la qualité à la formation ordinaire et à la formation continue, mais qu'il reste à améliorer la compréhension de ses mécanismes par l'ensemble du personnel afin d'en favoriser l'intégration et surtout l'appropriation.

Lors de son autoévaluation, le Collège Ellis a apprécié différents aspects, en particulier la mise en œuvre des divers mécanismes et la prise en charge des trois composantes du système d'assurance qualité ainsi que son intégration à la gestion institutionnelle dans une perspective d'amélioration continue de la qualité. Il estime que son système d'assurance qualité témoigne généralement d'une gestion dynamique des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification liée à la réussite, et qu'il existe beaucoup d'interaction entre les diverses pratiques et les mécanismes institutionnels. Le Collège est d'avis que la prise en charge de son système d'assurance qualité n'est pas assurée uniquement par le conseil d'administration, la Commission des études, la Direction générale et la Direction des études, mais que l'ensemble de la communauté collégiale est mobilisé autour de la culture de la qualité. Le Collège considère que son système d'information répond à ses besoins en permettant de repérer rapidement l'information stratégique nécessaire à la prise de décision, mais qu'il pourrait toujours être optimisé dans un souci d'amélioration continue.

La Commission note les observations du Collège sur différents éléments de réflexion qu'elle lui a proposés. Elle constate que les mécanismes d'assurance qualité sont de plus en plus intégrés à la gouvernance et aux différents niveaux de la gestion institutionnelle. Plusieurs mécanismes contiennent des sous-systèmes de régulation. Elle note également le leadership pédagogique de la Direction des études. La révision récente de la PIEA et de la PIEP de même que l'adoption du nouveau plan de réussite ont permis au Collège de faire le pont entre les principaux mécanismes d'assurance qualité, d'harmoniser les différentes pratiques et dossiers institutionnels et de mobiliser la communauté autour d'eux.

Plan d'action

Au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Collège a produit un plan d'action pour chacune de trois composantes de son système d'assurance qualité ainsi qu'un plan d'action global. Ce dernier sera mis en œuvre par la Direction des études, par les comités de gestion pédagogique et par les coordonnateurs de programme. Dans ce plan d'action global, l'établissement a déterminé 16 actions qui sont en lien avec les mécanismes de gestion des programmes, d'évaluation des apprentissages et du suivi des résultats de sa planification liée à la réussite. Ces actions sont transversales et visent à maximiser le potentiel d'amélioration de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Le plan d'action est en lien avec les résultats de la démarche d'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité qu'a menée le Collège. Les actions prévues sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège. Un échéancier a été précisé pour toutes les actions.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Collège Ellis et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

Le Collège instaure des mécanismes pour chaque composante de son système d'assurance qualité. En ce qui concerne la qualité des programmes d'études, il met en œuvre sa PIEP et recourt à d'autres mécanismes, dont l'évaluation de l'enseignement, le suivi des recommandations provenant des évaluations de programme, la mobilisation du personnel, la schématisation du cycle de gestion des programmes, l'efficacité de la structure administrative. Aussi, le soutien à l'encadrement des étudiants, l'arrimage entre le milieu de travail et la formation offerte par le Collège font partie des points forts et des bonnes pratiques que la Commission tient à souligner. Le peaufinage des mécanismes de liaison avec les diplômés ainsi qu'une meilleure information des étudiants sur les services de conseil et de soutien disponibles constituent des éléments que le Collège peut améliorer pour mieux veiller à la qualité de ses programmes d'études.

Pour ce qui est de la qualité de l'évaluation des apprentissages, elle est favorisée par plusieurs bonnes pratiques, dont l'implantation des modèles informatisés des plans de cours sur une plateforme Web, leur analyse systématique à l'aide des cahiers de gestion des coordonnateurs et ensuite leur validation par la Direction des études. Aussi, les procédures encadrant le droit de reprise des examens, l'accommodement proposé aux étudiants ayant des besoins particuliers, de même que le suivi régulier de la Direction des études permettent au Collège d'assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages. L'amélioration des pratiques concernant l'évaluation individuelle de l'étudiant lors des travaux d'équipe permettra au Collège de mieux veiller à cette qualité.

Enfin, le Collège a développé des mécanismes qui veillent à la qualité de sa planification de la réussite. Il s'agit notamment de la mise en place des mécanismes, comme les cahiers de gestion et une plateforme pédagogique, permettant le suivi des principaux indicateurs de réussite et surtout la prise en charge personnalisée de la réussite des étudiants par la Direction des études. La production du bilan annuel de suivi des mesures de réussite permettra à l'établissement de mieux camper le processus de suivi et d'avoir une vision globale de sa réalité.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité, le Collège Ellis souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME